Trentième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Ex 22, 20-26 ; 1 Th 1, 5c-10 ; Mt 22, 34-40

L'Évangile que la liturgie de l'Église offre aujourd'hui à notre méditation nous paraît bien austère : pas de parabole ni d'image, pas d'évènement de la vie de Jésus, pas de récit de miracle. Au lieu de tout cela, il est question de loi et de commandement. Certes, nous le savons, cet Évangile contient la charte de la vie chrétienne : le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain. Mais nous voilà à notre tour mis à l'épreuve par la réponse paradoxale de Jésus, car s'il y a bien quelque chose qui ne peut être exigé, contraint, c'est l'amour ; nous ne pouvons pas nous forcer à aimer quelqu'un, et il est impossible d'obliger quelqu'un à nous aimer. Comment comprendre alors que l'amour puisse être l'objet d'un ordre, d'un commandement ?

Il sera bon pour nous ici de relire ce que le pape Benoît XVI écrivait dans son encyclique *Deus caritas est*, et de rappeler la distinction entre l'amour compris comme une émotion sensible, sans doute authentique, mais subie, changeante et passagère, et d'un autre côté l'amour émanant des profondeurs de notre cœur, signifié dans l'Évangile d'aujourd'hui par les termes *agapé* en grec, *caritas* en latin. Cet amour-là n'est pas un sentiment spontané mais le fruit d'une décision, d'un choix volontaire, il dépend de nous. Choisir d'aimer, c'est s'engager librement à vouloir le bien de l'autre, c'est décider d'agir avec bienveillance, respect et dévouement, même quand le sentiment faiblit, même quand il n'y a aucune affinité naturelle et même à l'égard de ceux qui nous font du mal. Ainsi, puisque cet amour-là est un acte libre qui dépend de notre volonté, il peut être l'objet d'un commandement, alors qu'on ne peut pas ordonner d'avoir une émotion.

Toutefois, un tel discours n'aurait rien de spécifiquement chrétien s'il n'était pas éclairé par la foi. Ce n'est que si « le Christ habite dans [nos] cœurs par la foi » que nous pourrons être « enracinés et fondés dans la charité », comme nous l'a dit saint Paul dans la lettre aux Éphésiens que nous avons lue et méditée au cours de la semaine dernière (cf. Éph 3, 17-19). Si l'on peut dire que le commandement de l'amour est la charte de la vie chrétienne, c'est qu'il est vécu dans la foi. En effet, par la foi, nous savons que depuis le péché des origines, l'homme est blessé dans son intelligence et dans sa volonté : en voulant s'affranchir de Dieu et s'ériger en maître tout-puissant, l'homme s'est engagé sur un chemin de ténèbres et de perdition. C'est pour cela que Dieu a donné sa loi au peuple d'Israël, non pas comme une contrainte arbitraire qui écrase l'homme, mais comme une invitation à la guérison. Ce commandement, que Jésus reprend mot pour mot, que l'Église assume pleinement, que saint Benoît place au premier rang des instruments des bonnes œuvres dans sa

Règle[1], ce commandement d'aimer Dieu par-dessus tout et le prochain comme soi-même, n'est pas un fardeau, mais une aide, comme une borne qui nous remet sur le bon chemin. Le commandement de l'amour nous indique la direction vers laquelle orienter notre liberté pour qu'elle s'accomplisse pleinement en choisissant ce qui est vrai et bon, et en rejetant ce qui est indigne de l'image de Dieu qui est en nous. Autrement dit, ce grand commandement de l'amour nous est donné pour notre bonheur.

Assurément, ce programme n'est pas chose aisée. Alors même que nous connaissons la route et que nous voulons la parcourir à la suite du Christ, celle-ci passe par des faux plats, des descentes raides, des montées escarpées, des chemins étroits, et l'arrivée est souvent atteinte après avoir péniblement soufflé dans la dernière côte. Seuls nous ne le pouvons pas, la grâce de Dieu nous est indispensable. C'est précisément pour accomplir cette course de fond qu'est la vie chrétienne que l'Église a mis sur nos lèvres cette demande « fac nos amare quod præcipis – fais nous aimer ce que tu commandes ».

Que cette prière nous habite tout au long de la semaine qui s'ouvre et nous prépare à la Toussaint, que cette prière suscite en nous le désir d'obtenir ce que Dieu nous promet, ce bonheur en abondance dont jouissent tous les saints parce qu'ils ont choisi d'aimer.

[1] *Règle* de SAINT BENOÎT, début du chapitre 4.